

3 T INVEST 21
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : DIGNE LES BAINS (04000)
Quartier Saint Christophe – Centre Commercial

R.C.S. MANOSQUE 005 750 377

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 29 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf mai à 17 heures 30, au siège social de la SA LME TROUCHE HOLDING à DIGNE LES BAINS (04000) Quartier Saint Christophe, les associés de la société 3 T INVEST 21, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros,

- Indivision Michel TROUCHE représentée par Madame Nathalie TROUCHE
- Madame Nathalie TROUCHE
- Monsieur Olivier TROUCHE

Détenant ensemble 1.000 actions, soit la totalité des actions de la Société susvisée,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et l'article 19.1 des Statuts de la Société,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Renonciation à se prévaloir du défaut de communication des documents prévus par les dispositions légales, réglementaires ainsi que par les statuts dans les formes et délais prescrits dans ces dispositions et dans les statuts,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Formalités, pouvoirs

PREMIERE DECISION

Chacun des associés renonce à titre individuel, irrévocablement et inconditionnellement, d'une part, à se prévaloir du défaut de convocation et du défaut de communication de tout documents et informations au siège social de la Société, préalablement aux présentes décisions unanimes, dans les formes et les délais prescrits dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les associés reconnaissent à l'unanimité avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et renseignements nécessaires à leur information préalable à la prise des décisions qui suivent et notamment des documents mis à leur disposition. Les associés considèrent à l'unanimité être pleinement informé aux fins prise de décisions ci-dessous. En conséquence, les associés renoncent expressément et irrévocablement à toutes actions en nullité au titre des décisions prises au titre du présent acte de décisions unanimes des associés.

Fo NT

DEUXIEME DECISION

Les associés suite au décès du Président Monsieur Michel TROUCHE décide à l'unanimité de nommer en qualité de Présidente, avec les mêmes pouvoirs que ceux antérieurement dévolus à son prédécesseur, Madame Nathalie TROUCHE demeurant à SANARY SUR MER (83110) 745 Chemin de Beaucours, née à DIGNE LES BAINS (04000) le 06 août 1973.

Madame Nathalie TROUCHE exercera ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée. Elle accepte, les fonctions de Présidente qui viennent de lui être conférées et précise qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'exercice d'un tel mandat.

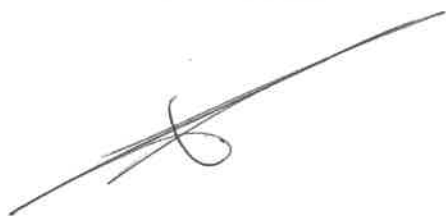
TROISIEME DECISION

Les associés à l'unanimité confèrent tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

* * *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Les Associés

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.